

TRIBUNE



PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

JANVIER
2017

GAZELCO

CGSP

FGTB Services Publics

73^e année - n° 1 - janvier 2017 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



Des impôts progressifs

pour une société plus juste



DOSSIER P. 4



ÉDITO
Les jours se
suivent et ne se
ressembleront pas !
P. 3



CETA :
la démocratie
s'invite à la table
des négociations
P. 7



GAZELCO
Assurpharma
P. 12

Avis aux membres

Cotisation

En application des statuts de la CGSP fédérale, la cotisation des membres sera indexée pour la période 2017-2018. Il s'agira d'une majoration (mensuelle) de 0,60 euro pour une cotisation entière, de 0,30 euro pour une cotisation réduite et de 0,15 – 0,20 euro pour les pensionnés (en fonction de leur situation).



DU RESPECT

Ce gouvernement ne gâche que le capital, les actionnaires et les grosses fortunes ! Vous méritez plus, vous méritez mieux ! De meilleurs salaires et des allocations plus élevées, des emplois pour tous, des pensions décentes, des services publics de qualité et les meilleurs soins de santé. Campagne FGTB #durespect sur : www.fgtb.be



*La CGSP vous souhaite
une magnifique année 2017
forte de toutes nos solidarités*

Clôture de formation 2B

Les 23, 24 et 25 novembre a eu lieu la clôture de la formation 2B à Pont-à-Lesse en compagnie des camarades de la RTBF pour une session spécifique et pratique consacrée aux médias. Ces trois journées laborieuses mais qui se sont néanmoins déroulées dans la bonne humeur ont ainsi permis de clore le cycle de formation des camarades figurant sur la photo. En route vers de nouvelles aventures !



EXPO

Viaanderen
FEDERATION
ccb

BITTER ORANGES

TRAVAILLEURS SANS DROITS - LES FRUITS AMERS DU NOUVEL ESCLAVAGISME
WERKNEMERS ZONDER RECHTEN: DE BITTERE VRUCHTEN VAN EEN NIEUWE FORM VAN SLAVERIJ

23.01.2017 > 28.01.2017
MAISON DU PEUPLE
PARVIS DE SAINT GILLES 39, 1060 SAINT-GILLES
SINT-GILLISVOORPLEIN 39, 1060 SINT-GILLIS

Contact: 02 552 03 57

CEPAG ABVV-FGTB Linx+

www.cepag.be www.abvv.fgtb.be www.linxplus.be

Les années se suivent **et ne se ressembleront pas !**

La fin de l'année est traditionnellement le moment des bilans. Si l'exercice peut sembler de pure forme, il est, cette fois-ci, particulièrement utile. Il ne s'agit pas de porter un jugement sur ce qui a été fait (ou pas). Pas plus que de pleurer sur le lait répandu, mais au contraire de tirer des enseignements afin de mener à bien nos combats en 2017.

Vouloir s'améliorer c'est d'abord être en mesure de poser, de manière lucide et sans animosité, certains constats qui peuvent être désagréables. Ne nous leurrions pas, 2016 a été une année difficile. Plus que jamais, nous avons été confrontés à des attaques sans précédent de la part de ce Gouvernement et l'opposition que nous avons livrée a été beaucoup trop stérile et inefficace.

Pourquoi ?

Tout d'abord, il est clair que l'absence d'un véritable plan d'actions au niveau interprofessionnel a, largement, plombé notre capacité de réaction. Pour s'opposer de manière vigoureuse, il est obligatoire d'avoir un plan cohérent. Un plan de mobilisation et d'actions allant crescendo avec des revendications et objectifs clairs. Ce ne fut que trop peu souvent le cas. Les différences de vues entre les Centrales, le manque de motivation de certaines, les revendications ambiguës pour tenter de contenter tout le monde sont, certainement, les causes principales de notre difficulté à infléchir le cours des choses, à peser sur les décisions. L'année à venir doit, impérativement, voir se créer une dynamique interprofessionnelle forte et unie contre ce Gouvernement, il est plus que jamais temps ! Les questions de structures ne doivent pas venir polluer l'élaboration de nos actions. Nous sommes d'abord et avant tout un CONTRE-POUVOIR et, à ce titre, la défense du projet de société qui est le nôtre doit primer sur toutes autres considérations. Ne pas comprendre cela serait indigne !

Ensuite, il faut constater que 2016 aura connu son lot de combats syndicaux, certains très difficiles et éprouvants et que les résultats obtenus sont loin, très loin (trop loin) des sacrifices consentis par les Camarades en lutte. Il nous faut, au plus vite, créer les conditions nécessaires pour que s'organise la solidarité de l'ensemble des travailleurs des services publics, afin que lorsque des Camarades se battent contre des mesures d'économies dans les services publics, contre des attaques contre leurs pensions ou s'opposent à la limitation du droit de grève... nous fassions de ces combats, des combats intersectoriels. Car, le Gouvernement, en saucissonnant les dossiers n'a d'autres objectifs que de limiter notre capacité d'action. Il ne faut plus être dupe, les vellétés d'instaurer un service minimum, la remise en cause de nos pensions ou la dégradation de nos services publics ne sont pas, ne doivent plus être, des combats sectoriels car personne ne peut dire qu'il sera épargné par cette logique de destruction de notre modèle social.

Pour que 2017 soit une année de combats, la CGSP a, lors de son dernier Comité fédéral, lancé une campagne de mobilisation qui se concrétisera par l'organisation d'une multitude de réunions d'instances afin d'informer le maximum de Camarades des attaques à venir et de mettre en avant des alternatives. Il faut faire de cette campagne de mobilisation un succès, car c'est d'elle que dépendra, largement, notre capacité ultérieure de réaction. Il nous faut donc être nombreux à ces réunions pour que se retissent les liens de solidarité qui nous sont chers. Nous le savons, en 2017 nous subirons autant, si pas plus d'attaques qu'en 2016, mais, forts de l'expérience de l'année écoulée, nous devons y répondre avec plus de vigueur, de solidarité et de détermination. Voilà la bonne résolution, qu'en tant qu'affilié, il nous faut prendre dès à présent. Nous sommes porteurs de valeurs et de projets, ceux-ci doivent se traduire dans nos actes, c'est là le premier geste de résistance !

Enfin, nous vous souhaitons, ainsi qu'à celles et ceux que vous aimez, une excellente année 2017. Qu'elle soit synonyme de santé, joie, bonheur et victoires syndicales !

Patrick Lebrun
Secrétaire général de l'IRW-CGSP

Laurent Pirnay
Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP

Des impôts justes et progressifs : un choix pour une société plus égalitaire

La fiscalité est un sujet politique important. Son organisation, sa structure et son développement conditionnent directement les services publics puisque la fiscalité est la principale source de financement de ces derniers.

Depuis maintenant près de 30 ans, les gouvernements successifs s'acharnent à démanteler nos services publics, notre protection sociale, nos conditions de travail. Les « arguments » avancés sont que « nous n'avons pas le choix », « qu'il n'y a pas d'alternatives », « qu'il faut faire des économies... être plus compétitif... »

Mais il ne faut pas être dupe, derrière ce fatalisme, se cache la volonté de certains de remettre directement en cause l'ensemble de nos mécanismes de solidarité au profit des plus nantis de la société.

La CGSP entend dénoncer ces mensonges ! La fiscalité n'est pas un terrain réservé aux experts, c'est au contraire le cœur même de la démocratie puisque chacun contribue à hauteur de ses moyens à l'intérêt général. Les impôts nous concernent tous, nous avons donc notre mot à dire !

La CGSP veut donc se réapproprier un débat qui nous a été confisqué. Et faire de ce débat, un vrai combat en faveur d'une société juste et égalitaire ! Une société où les richesses produites sont redistribuées notamment via des services publics forts dotés des moyens humains et matériels nécessaires. Une société où le prélèvement de l'impôt est réparti équitablement sur base de critères progressifs tenant compte du patrimoine de départ, des capitaux détenus, des revenus générés par le travail et les biens immobiliers.

Aujourd'hui, celles et ceux qui aspirent à une société égalitaire et solidaire ne peuvent faire abstraction d'une réflexion en profondeur sur une fiscalité juste permettant de doter les pouvoirs publics des moyens nécessaires à la satisfaction des besoins collectifs. Cela permet également d'affirmer les pouvoirs publics comme des acteurs essentiels face aux puissances du marché.

Austérité et contre-réforme

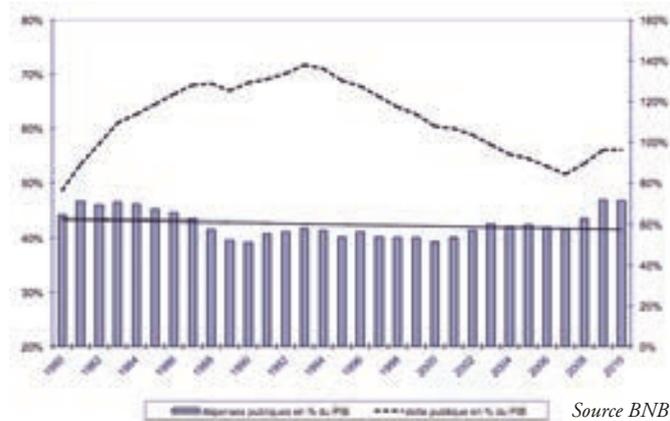
Le débat politique est hélas trop souvent pollué par des propositions démagogiques qui promettent toujours moins d'impôts et de taxes comme si ces diminutions étaient les solutions à tous les maux de la société. C'est oublier un peu vite que les réformes fiscales entamées depuis 25 ans ont toujours favorisé ceux dont les revenus sont les plus élevés, et qui n'en ont dès lors pas vraiment besoin.

Tronquant la réalité, le gouvernement veut nous faire croire que les travailleurs belges sont les plus taxés et que d'autre part, les employeurs paient trop de « charges » patronales. Par là même, ils en profitent pour brouiller les frontières entre ce qui relève de la fiscalité d'une part, et de la protection sociale d'autre part.

Pire encore, les plans d'austérité prennent pour justification l'image du « bon père de famille ». Les pouvoirs publics, confrontés à un problème budgétaire, devraient agir en « bon père de famille » nous dit-on et, dès lors, réduire leurs dépenses. Or, contrairement à une idée largement véhiculée dans le débat politique et économique pour justifier les plans d'austérité, l'augmentation de la dette publique **n'est pas imputable** à une augmentation des dépenses publiques.

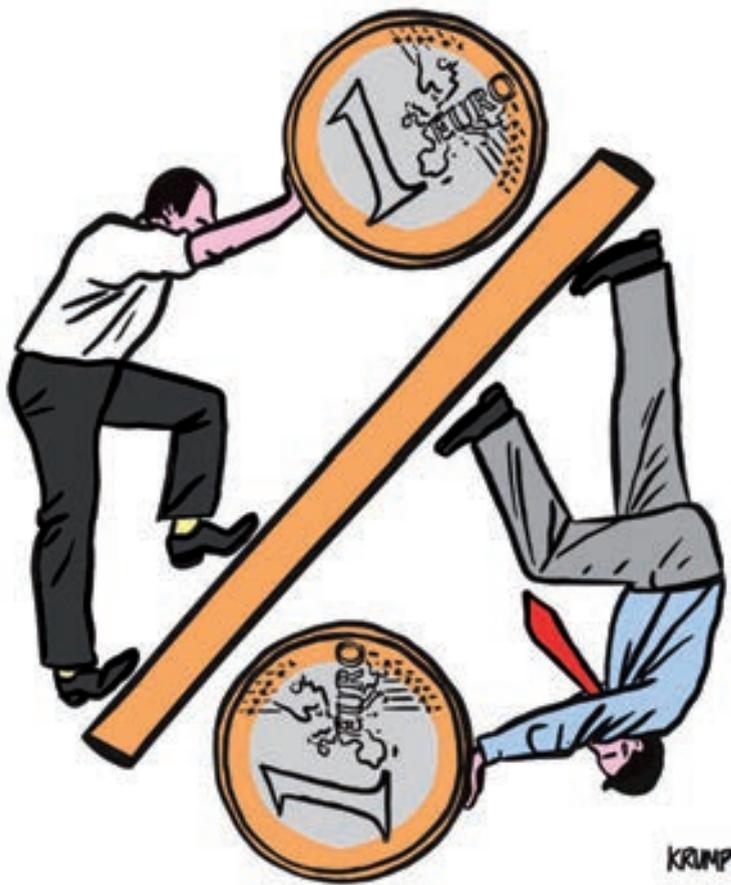
Le graphique ci-dessous montre que, depuis 30 ans, les dépenses publiques sont, en pourcentage du PIB, en légère baisse (hormis 2009 et 2010 qui sont des conséquences de la crise financière).

Évolution des dépenses et de la dette publique en % du PIB



Cette vision simpliste du « bon père de famille » n'a d'autre objectif que d'éviter de parler de fiscalité. Car, si les pouvoirs publics peuvent certes réduire leurs dépenses, **ils sont également en mesure d'augmenter leurs recettes**. C'est ici que le bât blesse.

En effet, alors qu'aujourd'hui certains prennent le prétexte de la dette publique pour remettre en cause notre modèle social, il est important de rappeler que ce sont des choix politiques qui ont privé les pouvoirs publics de moyens importants et cela au travers de « contre-réformes fiscales » profitant aux plus nantis de la population. Le Gouvernement



Michel entend pousser de telles « réformes » encore plus loin, notamment avec la *tax shift*.

Contrairement au discours ambiant, il existe des solutions, des initiatives à prendre en matière de fiscalité qui, sans relever de la rage taxatoire, permettraient de lever les fonds nécessaires au financement des services publics et de la Sécurité sociale.

Progressivité de l'impôt et globalisation des revenus

De 1988 à 2012, les tranches d'imposition sont passées de 12 à 5 tranches. En ce qui concerne l'impôt sur les personnes physiques, les modifications apportées visent principalement la suppression des tranches taxées à plus de 50 %, c'est-à-dire celles relatives aux plus hauts revenus.

En d'autres termes, ceux qui bénéficient de cette mesure sont les personnes dont le revenu annuel imposable dépasse 31 700 euros.

Par conséquent, lorsque les libéraux parlent de réduire l'impôt, il faut comprendre qu'ils veulent réduire la progressivité de l'impôt. Tout est dans la nuance !

La progressivité est donc l'ennemie à abattre. Pourquoi ?

Pour répondre à cette question, un petit exemple suffit. Imaginons une augmentation de revenus de 100 euros. Une personne dont le revenu est modeste consacrerait l'essentiel, sinon la totalité de cette augmentation à satisfaire des besoins de première nécessité comme se nourrir, se soigner ou se chauffer. Par contre, pour une personne disposant de larges

revenus, qui n'a pas de soucis pour remplir sa cuve de mazout, cet argent sera « épargné », et plus généralement « investi ».

Alors, est-il normal que cette augmentation de 100 euros soit taxée de la même façon ? Répondre « non », c'est reconnaître que l'impôt doit être progressif.

Aujourd'hui, la progressivité de l'impôt est forte pour les bas et moyens revenus et faible pour les revenus élevés. D'autant que certains types de revenus (singulièrement des revenus auxquels les personnes à bas revenus ne peuvent pas accéder, tels que les revenus locatifs ou mobiliers) échappent à la progressivité de l'impôt en raison de l'absence de globalisation des revenus dans le système fiscal belge.

C'est pourquoi, pour la CGSP, le problème n'est pas le niveau de taxation sur le salaire mais bien le fait qu'une part importante des revenus échappe à l'impôt ou est faiblement taxée en raison de mesures d'exonération fiscale. Nous revendiquons donc une globalisation des revenus et une augmentation des tranches d'imposition via le rétablissement de la tranche à 55 % pour les revenus compris entre 8 000 et 14 000 euros bruts par mois et pour l'instauration d'une tranche à 65 % pour les revenus supérieurs à 14 000 euros bruts par mois.

Lutter efficacement contre la fraude fiscale

Accroître le train de vie des plus riches, outre le fait que cela est totalement indécent, n'est pas sans danger. En effet, une part importante de ce qu'ils gagnent est destinée à l'épargne et donc, in fine, participe à la financiarisation de l'économie et à l'alimentation de « la bulle spéculative ». Indépendamment de son caractère redistributif, l'impôt progressif a donc également pour vertu « d'euthanasier le rentier », pour reprendre les mots de Keynes, dès lors que plus il est progressif, plus il détournera de la rente financière une part importante de la richesse produite qui pourra, dès lors, être investie dans le développement des infrastructures nécessaires à la société et qui ne sera plus captée pour spéculer et déstabiliser ainsi l'économie.

Mais tenter d'éviter l'impôt semble être devenu un sport pour certains. À tel point que la fraude fiscale représente en Belgique pas moins de 30 milliards d'euros par an. Cette somme astronomique est le résultat d'une part, de l'existence du secret bancaire qui permet aux plus nantis d'échapper à l'impôt et d'autre part, du manque total de volonté politique de donner à l'administration fiscale les moyens humains, financiers et juridiques pour organiser les contrôles nécessaires.

La mise en place d'un réel plan contre la fraude fiscale permettrait d'engranger à court terme plus de 8 milliards d'euros et serait bien plus efficace que toutes les amnisties fiscales

qui n'ont d'autres vertus que de favoriser encore davantage les inégalités fiscales.

Revenir à un impôt des sociétés équitable

L'impôt sur les bénéfices des sociétés est artificiellement bas en raison de l'octroi de réductions d'impôts telles que les intérêts notionnels. Alors que dans les années 1970, la taxation des entreprises avoisinait les 57 %, aujourd'hui, bien que le taux officiel soit de 33,99 %, le taux implicite (taux effectivement payé après exonération) est proche des 16 %. En 2014, la part des impôts des personnes physiques liés aux revenus du travail représentait 26,1 % du PIB alors que celle des impôts sur les revenus des sociétés était de 3,1 %.

La CGSP exige que cet écart soit diminué et que les cadeaux fiscaux octroyés aux entreprises, tel que le système des intérêts notionnels qui depuis sa création en 2006 a déjà coûté à la Belgique plus de...40 milliards d'euros, soit aboli.

Nos services publics sont indispensables !

Notre choix de société est clair ! La CGSP ne peut pas laisser dire que les services publics coûtent trop cher. Les chiffres avancés par les détracteurs du financement public de services collectifs ne font jamais étalage de l'apport réel de ces derniers à une société plus égalitaire. Il y a quatre ans, l'Interrégionale wallonne de la CGSP a publié une étude scientifique avec la FAR et le CIRIEC démontrant les effets redistributifs des services publics et de la protection sociale, tout particulièrement en Wallonie¹.



L'étude établissait également non seulement la nécessité des dépenses publiques en vue de la cohésion sociale, de l'égalité entre les citoyens ou de l'exercice des droits fondamentaux mais confirmait l'urgence des interventions publiques dans la mise en œuvre de plans de relance impulsés et encadrés par les pouvoirs publics.

Une évidence ! Hélas, le gouvernement fédéral semble ne pas avoir compris cette urgence et s'entête dans une austérité qui a démontré, au prix de la souffrance de la population, sa totale inutilité.

Résistance !

L'austérité n'est pas une fatalité, elle n'est pas naturelle. Bien au contraire, elle est au service d'une politique libérale voulant appauvrir la majorité de la population au seul profit du système financier.

La plus grande victoire du système capitaliste serait de faire croire, à celles et ceux qu'il exploite, qu'il est naturel, qu'il n'y a pas d'alternatives.

La CGSP entend donc mettre tout en œuvre pour regagner la bataille idéologique parce que le premier acte de résistance est d'oser penser que le monde n'est pas tel qu'on nous le propose !

1. *Aspects redistributifs des services publics en Wallonie*, Congrès statutaire 2012, disponible sur : http://www.cgspwallonne.be/images/documentations/dossiers_thematiques/dossier_redistribution_richesses_2012.pdf



CETA : la démocratie s'invite à la table des négociations

Communiqué de la plateforme Stop TTIP/CETA sur le compromis belge trouvé ce jeudi sur la signature du CETA.

Après des années de mobilisation et d'analyses du CETA et du TTIP, relayées par quelques parlements et gouvernements, on peut aujourd'hui se réjouir que la démocratie se soit invitée à la table des négociations. Sur le fond, quelques avancées ont été obtenues. De nombreuses zones d'ombre subsistent. Le CETA demeure un accord déséquilibré. La mobilisation et la vigilance restent nécessaires.

Quelles leçons tirer des dernières semaines ?

Après un match de football joué à un contre onze, l'évaluation ne peut pas se faire uniquement en regardant le tableau-marquoir : même modifié grâce à nos mobilisations, le CETA reste un accord déséquilibré, donnant trop de pouvoir aux multinationales, aux dépens des parlements et des juridictions publiques, et favorisant le commerce et le profit davantage que la justice et les droits humains.

Mais il faut se souvenir que sans la mobilisation des agriculteurs, des mouvements citoyens, des syndicats, des mutualités et des organisations non gouvernementales depuis trois ans, le CETA aurait été signé ce jeudi sans aucune des avancées, même insuffisantes, désormais engrangées. Le sommet qui devait marquer la signature du CETA ce 27 octobre n'a pas eu lieu. Qu'un sommet international soit annulé du fait de mobilisations sociales est une victoire en soi, car cela signifie que plus jamais aucune négociation de traités similaires ne pourra se faire sans la participation des Parlements et de la société civile. Pour construire une politique commerciale favorable au plus grand nombre, les Parlements devront être habilités pour mettre le commerce au service du progrès social et écologique.

Le combat wallon et bruxellois contre le CETA a engendré un rapport de force qui a fait plier en partie la Commission : nous devons nous réjouir et nous féliciter d'avoir gagné cette première bataille. Mais elle ne suffira pas. Dans les futures batailles (la ratification du CETA, le TTIP, le TiSA...), la défense de la démocratie passera par une alliance large de la société civile. Ce mouvement s'appuiera sur des Parlements courageux capables de mettre fin au chantage de certaines institutions influencées par le pouvoir financier.

Analyse des avancées obtenues

Citons l'engagement de demander à la Cour européenne de justice de vérifier la compatibilité du mécanisme d'arbitrage avec les traités européens.

C'est une demande exprimée de longue date et aucun gouvernement européen n'avait jusqu'à présent accepté de vérifier la légalité du CETA avant son entrée en vigueur. C'est maintenant acquis.

Les entités fédérées belges ont réaffirmé leur droit de mettre fin à l'application du CETA si le mécanisme d'arbitrage n'était pas réellement réformé en une cour publique ou si des impacts sociaux ou environnementaux négatifs étaient constatés.

Il y a d'autres avancées, comme une réelle protection des services publics, des mutualités, du principe de précaution, du droit à renforcer les normes sociales et environnementales sans risquer de sanction financière, ainsi que la clause de sauvegarde agricole. Il faut encore du temps pour vérifier si ces avancées sont réellement effectives, si les nouveaux textes sont suffisamment solides juridiquement et sans faille.

Et le temps risque de manquer. Les quatre parlements ayant exprimé des

réticences sur le CETA se sont réunis en urgence pour approuver le nouvel accord, résultat d'une énième pression du Gouvernement fédéral et de la Commission européenne. Revoir en profondeur la méthode de conclusion de tels traités impliquerait de respecter les parlements et de leur laisser le temps de travailler sereinement. Ce n'est pas le cas ici. On ne peut qu'espérer que la brèche ouverte en Belgique sera utilisée par d'autres parlements en Europe pour mener un travail d'analyse et d'audition comparable à celui mené par le Parlement wallon.

Les préoccupations qui n'ont pas été rencontrées

Reste que de nombreux points de préoccupation n'ont aucunement été rencontrés, par exemple la logique des listes négatives pour la libéralisation des services, le caractère unilatéral de l'introduction des plaintes par les seuls investisseurs sans qu'ils aient dû au préalable avoir épuisé tous les moyens de recours devant les juridictions nationales, les capacités de régulation financière ou encore des sanctions en cas de non-respect des droits des travailleurs ou des normes environnementales.

Le traité reste essentiellement un accord déséquilibré issu d'une négociation opaque et il faudra rester vigilants et mobilisés à chaque étape de la suite du processus d'approbation du CETA et de la négociation des futurs traités de commerce et d'investissement.

Communiqué commun de : Agir pour la Paix, CGSLB, CNCD-11.11.11, CSC, Inter-Environnement Wallonie, FGTB, CEPAG, FUGEA, Greenpeace, MOC, Mutualités chrétiennes, Mutualités libres, Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, SAW-B, Solidaris et Tout Autre Chose

Mis en ligne sur le site de la FGTB le 28 octobre 2016





Nouvelles mesures de contrôle des chômeurs bruxellois, il faut aider, pas exclure !

En application de la 6^e réforme de l'État qui a transféré aux régions une partie de la politique de l'emploi, la Région de Bruxelles-Capitale appliquera de nouvelles procédures de contrôle de la disponibilité des chômeurs bruxellois dès janvier 2017.

Désormais, ce sera Actiris qui exécutera les devoirs de contrôle en plus de sa mission d'accompagnement et de formation des demandeurs d'emploi. Des missions à première vue complémentaires au risque de la confusion des rôles. La régionalisation des politiques d'emploi a donc confié aux régions de nouvelles compétences dont le contrôle périodique de la disponibilité « active » et « passive » des chômeurs, la disponibilité des jeunes en stage d'insertion, ainsi que l'octroi des dispenses de disponibilité (pour reprise d'études, formations, etc.).

Triple check, sanctions et appel

À Bruxelles, le contrôle sera désormais réalisé par Actiris. La première évaluation se fait sur base du dossier du demandeur d'emploi. En cas d'appréciation négative, il est convoqué pour démontrer la réalité de ses démarches devant un deuxième évaluateur. Si l'avis de ce dernier est défavorable, le demandeur

d'emploi sera entendu par un collège de trois évaluateurs. Par cette multiplication des intervenants chargés de vérifier que les chômeurs cherchent activement un emploi et de remettre un avis, on relativise la subjectivité d'un avis unique. Avec deux évaluations négatives, le chômeur peut être sanctionné et voir son allocation réduite pendant 13 semaines (au lieu de 4 mois). À partir de la 3^e évaluation négative, l'allocation d'un chef de ménage ou isolé est réduite durant 6 mois puis supprimée. La sanction est plus immédiate pour le cohabitant ou bénéficiaire d'allocations d'insertion puisqu'il est directement exclu !

Nouveauté : le demandeur d'emploi peut désormais faire appel d'une décision négative devant un comité de recours paritaire composé de représentants des travailleurs, des employeurs et d'un membre du personnel d'Actiris. Auparavant, il n'avait d'autre possibilité que de déposer un recours devant le Tribunal du travail.

Si la nouvelle procédure se veut plus respectueuse des personnes sans emploi et permet des recours plus accessibles, elle s'inscrit toujours dans une logique de chasse aux chômeurs que nous combattons parce qu'elle est aussi inefficace

et injuste que scandaleuse sur le plan de la morale sociale. Elle ne sert à rien parce que ce n'est pas en contrôlant, en sanctionnant, ou en excluant que l'on crée des opportunités d'emploi. Elle est injuste parce que le nombre d'emplois offerts est de très loin inférieur à la demande avec des aspects très spécifiques au niveau de formation et au marché de l'emploi bruxellois.

La question du chômage est plus que jamais révélatrice de notre modèle de société néolibérale, de ses enjeux et de son hypocrisie. Depuis l'avènement du salariat, le chômage a servi le système capitaliste en exerçant une pression sur les salaires selon le principe suivant : si des travailleurs ne sont pas contents de leurs conditions de travail et de leurs rémunérations, des chômeurs ne demandent qu'à prendre leur place. À cela s'ajoute, la volonté de ce gouvernement de « casser du chômeur ». C'est aussi simple et brutal que ça et cela justifie que nous continuions à lutter contre toutes les attaques contre les travailleurs sans emploi et que nous les aidions par rapport à leurs démarches et dans leur situation.

Rudy Janssens

Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles

La CGSP-Bruxelles lance des soirées-débats syndicaux. Chaque mois des thèmes en rapport avec l'actualité sociale et syndicale seront débattus. Affiliés et délégués CGSP auront ainsi l'occasion d'approfondir leur analyse et de partager leur expérience avec des intervenants, politiques, syndicalistes, chercheurs, impliqués sur ces thèmes.

La première soirée de cette formule se déroulera mi-janvier 2017 et portera sur la politique désastreuse menée par le gouvernement fédéral dans les domaines de la santé, des pensions et de la fiscalité.

Soirée-débat - Dimanche 17 janvier 2016

18h > 21h – salle A – rue du Congrès, 17-19 – 1000 Bruxelles

avec

- **Marco Van Hees**, député PTB au parlement fédéral – fonctionnaire au SPF-Finances et – militant CGSP – analyste critique des politiques fiscales.
- **Jean-François Tamellini**, secrétaire fédéral de la FGTB qui traitera du dossier pensions.
- **Carine Rosteleur**, secrétaire régionale du secteur ALR-LRB-Bru qui traitera des attaques contre les soins de santé menées par la ministre De Block.
- **Michèle Dehaen**, experte du secteur ALR-LRB-Bru pour les pensions des services publics.

www.cgsp-acod-bru.be

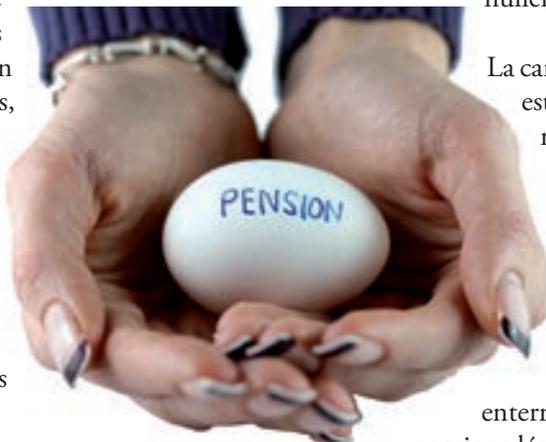


6 bonnes raisons de prendre en compte les périodes d'inactivité pour la pension

Le gouvernement souhaite que les périodes de chômage et de prépension soient moins prises en compte dans le calcul de votre pension. Pourquoi est-ce une mauvaise idée ?

Parce qu'il faut actuellement déjà justifier d'une carrière de 45 ans pour avoir droit à une pension complète

Vous n'avez droit à une pension complète ou à la pension minimum que si vous avez commencé à travailler à 20 ans et que vous êtes resté actif jusqu'à vos 65 ans. Il faut en effet justifier d'une carrière de 45 ans, sans quoi vous subissez une perte d'au moins 2,2 % par année manquante. Les périodes de chômage, de maladie ou de prépension sont actuellement prises en compte, justement parce que la condition de carrière est stricte. Comment arriver à une carrière de 45 ans si l'on ne tient pas compte des périodes de coups durs dans la vie ?



Parce que la perte d'un emploi ne doit pas être doublement sanctionnée

Les travailleurs qui perdent leur emploi se retrouvent souvent dans une situation financière délicate. 43 % des demandeurs d'emploi vivent sous le seuil de la pauvreté et ce pourcentage augmente constamment avec les attaques que subissent les chômeurs. Or, le chômage n'est pas un choix. Personne ne choisit de vivre dans la pauvreté. Devoir vivre d'une allocation de chômage, c'est déjà une punition. Ce gouvernement veut doublement sanctionner les personnes qui sont dans cette situation, en réduisant aussi le montant de la pension perçue.

Parce que le chômage dit « volontaire » ne compte déjà pas actuellement pour votre pension

Ces dernières années, les politiciens ont mis l'accent sur la disponibilité sur le marché du travail des demandeurs d'emploi. Si vous ne pouvez pas prouver, en tant que demandeur d'emploi, que vous cherchez activement un emploi, vous êtes suspendu. Dans ce cas, vous devenez « chômeur volontaire » et vous ne recevez plus d'allocations.

Et devinez quoi ? Les périodes de chômage « volontaire » ne sont pas prises en compte pour le calcul de la pension. C'est actuellement déjà le cas ! Le gouvernement veut pénaliser les personnes qui sollicitent, qui ne reçoivent pas de réponse, qui suivent une formation, qui sollicitent à nouveau... en leur donnant moins de pension. Ça n'a pas de sens !

Parce que ce sont surtout les femmes et les jeunes qui paient le prix

Chez les jeunes travailleurs, les périodes assimilées sont actuellement surtout des périodes de chômage (77 % pour les hommes et 66 % pour les femmes). C'est aussi logique

compte tenu du chômage élevé chez les jeunes et du nombre croissant de contrats précaires. Le fait que la qualité de nos pensions se détériore toujours un peu plus, ne préoccupe nullement le gouvernement.

La carrière totale d'une femme, quant à elle, est composée de 53 % de périodes assimilées. La pauvreté déjà élevée parmi les pensionnés augmentera davantage dans les années à venir, et risque de tourner au drame social.

Nous devons tous nous en préoccuper et réfléchir sur ce qui doit être pris en compte pour la pension. Cette mesure enterre le régime des pensions et donne des pensions légales encore plus basses pour ceux qui ont des difficultés sur le marché de l'emploi (et qui, souvent, n'ont pas ou peu de pension complémentaire).

Parce que c'est une rupture de contrat

Le gouvernement ose enfreindre des droits acquis. Ce sont à nouveau les RCC ou prépensionnés qui sont dans la ligne de mire du gouvernement. Même pour ceux qui sont déjà actuellement dans le système, le gouvernement voudrait encore limiter les futurs droits de pension. Chez les travailleurs âgés, un quart des assimilations chez les hommes est composé de périodes de chômage avec complément d'entreprise.

Parce que les pensions sont déjà basses

La pension de retraite légale moyenne d'un travailleur est de 950 € pour un homme et de 710 € pour une femme. Tandis que le credo des pensions impayables reste omniprésent, en Belgique, nous dépensons en moyenne moins dans les pensions : 2 400 euros par habitant contre 2 618 en Allemagne, 3 408 en France et 3 157 aux Pays-Bas. Les pensions basses s'expliquent donc clairement par un manque d'investissement de moyens publics.

De plus, même lorsque le vieillissement de la population se fera sentir le plus (en 2040), nous ne dépenserons pas plus en pensions en Belgique que ce que dépensent actuellement nos voisins.

Pourtant, on veut à nouveau économiser, non pas pour faire face au vieillissement ni pour améliorer les pensions, mais pour stigmatiser encore un peu plus les demandeurs d'emploi.

Article publié sur le site de la FGTB le 18 novembre 2016

Vous méritez mieux!

FISCALITÉ

UNE FISCALITÉ JUSTE ? DES PROMESSES JAMAIS TENUES...

Les impôts et les cotisations sociales sont nécessaires pour garantir le droit de chacun à des services publics (enseignement, police, transports publics...) et à la sécurité sociale (soins de santé, pensions, chômage...). Il est important que les pouvoirs publics disposent de moyens suffisants pour pouvoir effectuer ces dépenses. Il y a quelques années, les finances publiques belges se sont retrouvées dans le rouge à la suite de la crise financière (sauvetage des banques, croissance économique négative....) et d'un certain nombre de cadeaux fiscaux faits aux entreprises et aux nantis (déduction des intérêts notionnels, suppression des taux les plus élevés pour l'impôt des personnes physiques...).

Qu'a décidé le gouvernement ?

Plutôt que de chercher dans une fiscalité plus juste les moyens nécessaires pour le fonctionnement de l'Etat et l'assainissement des finances publiques, ce gouvernement a décidé de réduire le financement des services publics quitte à faire grimper la facture pour les utilisateurs de ces services. Répercuter la facture sur les utilisateurs rend le système injuste puisque tout le monde ne dispose pas des mêmes moyens financiers.

Il a par ailleurs imposé un saut d'index et bloqué les salaires. Le pouvoir d'achat du citoyen n'a donc pas seulement été affecté par le saut d'index, mais aussi par la hausse de certaines factures. Pour contrer la contestation sociale face à ses mesures antisociales notamment, le gouvernement a promis un tax shift qui devait entraîner une augmentation des salaires nets. Ce tax shift a surtout servi à réduire les cotisations sociales des employeurs et n'a fait que creuser davantage le trou budgétaire de l'Etat. Le gouvernement se retrouve donc déjà en train de préparer les économies de demain. Cerise sur le gâteau, le ministre des Finances, Johan Van Overtveldt, veut, à partir de l'année prochaine, réduire progressivement l'impôt des sociétés de 33,99% à environ 20%. C'est ainsi que sont préparées aujourd'hui les crises budgétaires de demain.

La contestation sociale a toutefois conduit le gouvernement à procéder à quelques petites adaptations au niveau de la fiscalité du patrimoine (augmentation du précompte mobilier et taxe boursière, lutte contre les abus des holdings fiscaux). Ces mesures sont faciles à contourner. On peut également douter de leur mise en œuvre, au vu du parcours parsemé d'erreurs (volontaires ?) d'estimation des recettes du ministre des Finances. En tout cas, même l'introduction d'une taxe symbolique sur les plus-values a été rejetée par la plupart des partis au gouvernement, et ce, malgré le fait que cette taxe existe déjà dans les pays voisins.

Qu'est-ce que cela implique pour les travailleurs ?

D'un côté, les travailleurs reçoivent un peu plus en net à la fin du mois, mais d'un autre côté, ils doivent payer plus de TVA et les factures de tous les services publics augmentent à folle allure. La majeure partie des cadeaux fiscaux est réservée à quelques rares privilégiés (diminution de l'impôt sur les sociétés, taxe diamant...). La dette publique elle aussi continue à augmenter, ce gouvernement préparant déjà les mesures d'économies et la hausse de nouvelles factures de la prochaine législature.

La FGTB estime que nos services publics nécessitent un financement sain et que nous devons tous contribuer en fonction de nos moyens. Cela signifie que les grosses fortunes doivent également être sollicitées et que tous les revenus doivent être imposés de la même manière. Aujourd'hui, seuls les revenus du travail sont imposés à des taux progressifs assez élevés alors que de nombreuses réductions de taux sont d'application pour les autres types de revenus (loyers, dividendes, droits d'auteur...).

FGTB

Ensemble, on est plus forts

WWW.FGTB.BE

 @SYNDICATFGTB  SYNDICATFGTB

#DURESPPECT
Vous méritez mieux!



Chers Camarades,

Le Secrétariat fédéral GAZELCO vous souhaite ses meilleurs vœux pour 2017 !

Ensemble, la route nous paraît moins longue. Soyons prêts pour une année pleine de revendications pour préserver nos conquêtes sociales, pour une année solidaire en lutte contre l'individualisme mais aussi une année comblée de santé, de joie, d'amour et de prospérité !

Ensemble, ayons une pensée pour tous ceux et celles qui ont subi sanctions et licenciements de façon injuste, ceux qui souffrent d'un management au chantage et à l'autorité. Battons-nous encore et toujours pour que les difficultés de cette année nouvelle nous soient toutes épargnées.

*« Il y a quelque chose de pire dans la vie que de n'avoir pas réussi, c'est de ne pas avoir essayé. »
Franklin D. Roosevelt*



Assurpharma

À partir de l'année prochaine, Ethias propose la mise en place d'un nouvel outil informatique de gestion des frais de remboursement pour les soins **ambulatoires**, **hospitalisation** et **la maladie grave**.

Cet outil a pour nom Assurpharma et concerne tous les agents, actifs ou non, qui rentrent des demandes de remboursement auprès d'Ethias.

Assurpharma c'est quoi :

C'est le remplacement du flux papier (BVAC) par un flux électronique, ceci afin d'assurer :

- une gestion plus rapide ;
- de limiter les démarches administratives ;
- de réduire le nombre de BVAC papier.

Assurpharma fonctionne comment ? :

À l'ouverture d'un dossier, un code-barres est envoyé à l'assuré.

- 1 code-barres/personne/**Hospitalisation**.
- 1 code-barres/personne/dossier **Maladie grave**.
- 1 code-barres/personne/dossier **Ambulatoire**.

Le code-barres pourra être utilisé par l'assuré lors de l'achat des médicaments (prescriptions médicales). Le BVAC est alors transmis directement par flux électronique du pharmacien vers votre dossier Ethias.

Ce choix de gérer vos dossiers vous est propre et nullement une obligation, vous pouvez y mettre fin quand vous le voulez. Il vous suffira de ne pas présenter votre code-barres. Si vous le souhaitez, vous pouvez également combiner les deux possibilités.

1 code-barres par personne : exemple d'une famille de 4 personnes (l'agent, sa femme, deux enfants) chaque individu recevra 3 courriers avec chacun un code-barres :

- un courrier avec un code-barres par personne pour les soins Ambulatoires ;
- un courrier avec un code-barres par personne pour un dossier Maladie grave ;
- un courrier avec un code-barres par personne pour un dossier Hospitalisation.

Si vous le souhaitez, vous pouvez trouver plus d'info sur : www.assurpharma.be

Exemple de courrier page suivante :

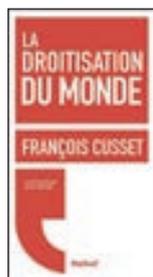
BARÈME MINIMUM SECTORIEL AGENTS N.C.T. CP326

(Non applicable pour EBL - LABORELEC)

INDEX	Klasse - Classe																1829,71				
	14 - 13		12 - 11		10		9		8		7		6 - 5		4 - 3			2 - 1		12/2016	
Anc	HA1	HA2	HA3	HB1	HB2	G1	G2	F1	F2	E1	E2	D1	D2	C1	C2	B1	B2	A1	A2	NORM	NORM+
40	2328.08	2793.70	2374.64	2849.57	2470.10	2964.12	2620.78	3144.94	2800.56	3360.67	3016.20	3619.44	3263.83	3916.60	3564.75	4277.70	3942.98	4731.58	100.00	120.00	
39	2328.08	2793.70	2374.64	2849.57	2470.10	2964.12	2620.78	3144.94	2800.56	3360.67	3016.20	3619.44	3263.83	3916.60	3564.75	4277.70	3942.98	4731.58	100.00	120.00	
38	2328.08	2793.70	2374.64	2849.57	2470.10	2964.12	2620.78	3144.94	2800.56	3360.67	3016.20	3619.44	3263.83	3916.60	3564.75	4277.70	3942.98	4731.58	100.00	120.00	
37	2328.08	2793.70	2374.64	2849.57	2470.10	2964.12	2620.78	3144.94	2800.56	3360.67	3016.20	3619.44	3263.83	3916.60	3564.75	4277.70	3942.98	4731.58	100.00	120.00	
36	2328.08	2793.70	2374.64	2849.57	2470.10	2964.12	2620.78	3144.94	2800.56	3360.67	3016.20	3619.44	3263.83	3916.60	3564.75	4277.70	3942.98	4731.58	100.00	120.00	
35	2328.08	2793.03	2374.64	2848.92	2470.10	2963.45	2620.78	3144.21	2800.56	3359.91	3016.20	3618.61	3263.83	3915.73	3564.75	4276.72	3942.98	4730.49	100.00	119.97	
34	2328.08	2793.03	2374.64	2848.92	2470.10	2963.45	2620.78	3144.21	2800.56	3359.91	3016.20	3618.61	3263.83	3915.73	3564.75	4276.72	3942.98	4730.49	100.00	119.97	
33	2328.08	2765.38	2374.64	2820.71	2470.10	2934.11	2620.78	3113.08	2800.56	3326.64	3016.20	3582.78	3263.83	3876.96	3564.75	4234.38	3942.98	4683.65	100.00	118.79	
32	2328.08	2765.38	2374.64	2820.71	2470.10	2934.11	2620.78	3113.08	2800.56	3326.64	3016.20	3582.78	3263.83	3876.96	3564.75	4234.38	3942.98	4683.65	100.00	118.79	
31	2328.08	2738.00	2374.64	2792.78	2470.10	2905.06	2620.78	3082.26	2800.56	3293.70	3016.20	3547.31	3263.83	3838.57	3564.75	4192.46	3942.98	4637.28	100.00	117.61	
30	2328.08	2738.00	2374.64	2792.78	2470.10	2905.06	2620.78	3082.26	2800.56	3293.70	3016.20	3547.31	3263.83	3838.57	3564.75	4192.46	3942.98	4637.28	100.00	117.61	
29	2328.08	2710.89	2374.64	2765.13	2470.10	2876.30	2620.78	3051.74	2800.56	3261.09	3016.20	3512.19	3263.83	3800.56	3564.75	4150.95	3942.98	4591.37	100.00	116.44	
28	2328.08	2710.89	2374.64	2765.13	2470.10	2876.30	2620.78	3051.74	2800.56	3261.09	3016.20	3512.19	3263.83	3800.56	3564.75	4150.95	3942.98	4591.37	100.00	116.44	
27	2328.08	2684.05	2374.64	2737.75	2470.10	2847.82	2620.78	3021.52	2800.56	3228.80	3016.20	3477.42	3263.83	3762.93	3564.75	4109.85	3942.98	4545.91	100.00	115.29	
26	2328.08	2684.05	2374.64	2737.75	2470.10	2847.82	2620.78	3021.52	2800.56	3228.80	3016.20	3477.42	3263.83	3762.93	3564.75	4109.85	3942.98	4545.91	100.00	115.29	
25	2328.08	2657.48	2374.64	2710.64	2470.10	2819.82	2620.78	2991.60	2800.56	3196.83	3016.20	3442.99	3263.83	3725.67	3564.75	4069.16	3942.98	4500.90	100.00	114.15	
24	2328.08	2657.48	2374.64	2710.64	2470.10	2819.82	2620.78	2991.60	2800.56	3196.83	3016.20	3442.99	3263.83	3725.67	3564.75	4069.16	3942.98	4500.90	100.00	114.15	
23	2328.08	2631.17	2374.64	2683.80	2470.10	2791.70	2620.78	2961.98	2800.56	3165.18	3016.20	3408.90	3263.83	3688.78	3564.75	4028.87	3942.98	4456.34	100.00	113.02	
22	2328.08	2631.17	2374.64	2683.80	2470.10	2791.70	2620.78	2961.98	2800.56	3165.18	3016.20	3408.90	3263.83	3688.78	3564.75	4028.87	3942.98	4456.34	100.00	113.02	
21	2328.08	2605.12	2374.64	2657.23	2470.10	2764.06	2620.78	2932.65	2800.56	3133.84	3016.20	3375.15	3263.83	3652.26	3564.75	3988.98	3942.98	4412.22	100.00	111.90	
20	2328.08	2605.12	2374.64	2657.23	2470.10	2764.06	2620.78	2932.65	2800.56	3133.84	3016.20	3375.15	3263.83	3652.26	3564.75	3988.98	3942.98	4412.22	100.00	111.90	
19	2328.08	2554.04	2374.64	2605.13	2470.10	2709.86	2620.78	2875.15	2800.56	3072.39	3016.20	3308.97	3263.83	3580.65	3564.75	3910.76	3942.98	4325.71	100.00	109.71	
18	2328.08	2554.04	2374.64	2605.13	2470.10	2709.86	2620.78	2875.15	2800.56	3072.39	3016.20	3308.97	3263.83	3580.65	3564.75	3910.76	3942.98	4325.71	100.00	109.71	
17	2328.08	2503.96	2374.64	2554.05	2458.22	2656.73	2620.78	2818.77	2800.56	3012.15	3016.20	3244.09	3263.83	3510.44	3564.75	3834.08	3924.02	4240.89	100.00	107.56	
16	2316.86	2503.96	2363.21	2554.05	2458.22	2656.73	2608.17	2818.77	2787.08	3012.15	3001.69	3244.09	3263.83	3510.44	3547.60	3634.08	3924.02	4240.89	99.52	107.56	
15	2293.92	2454.86	2339.81	2503.97	2433.88	2604.64	2582.35	2763.50	2759.49	2953.09	2971.97	3180.48	3215.97	3441.61	3512.48	3758.90	3885.17	4157.74	98.53	105.45	
14	2271.21	2454.86	2316.64	2503.97	2409.78	2604.64	2566.78	2763.50	2732.17	2953.09	2942.54	3180.48	3184.13	3441.61	3477.70	3758.90	3946.70	4157.74	97.56	105.45	
13	2248.72	2406.73	2293.70	2454.87	2385.92	2553.57	2531.47	2709.31	2705.12	2895.19	2913.41	3118.12	3152.60	3374.13	3443.27	3685.20	3808.61	4076.22	96.59	103.38	
12	2226.46	2406.73	2270.99	2454.87	2362.30	2553.57	2506.41	2709.31	2678.34	2895.19	2884.56	3118.12	3121.39	3374.13	3409.18	3685.20	3770.90	4076.22	95.64	103.38	
11	2204.42	2359.54	2248.50	2406.74	2338.91	2503.50	2481.59	2656.19	2656.19	2851.82	2838.42	2856.00	3056.98	3307.97	3375.43	3612.94	3733.56	3996.29	94.69	101.35	
10	2182.59	2359.54	2226.24	2406.74	2315.75	2503.50	2457.02	2656.19	2625.86	2838.42	2827.72	3056.98	3059.99	3307.97	3342.01	3612.94	3696.59	3996.29	93.75	101.35	
9	2160.98	2289.82	2204.20	2336.64	2292.82	2430.58	2432.69	2578.83	2599.56	2755.75	2799.72	2967.94	3029.59	3211.62	3308.92	3507.71	3659.99	3879.89	92.82	98.40	
8	2139.58	2268.14	2182.38	2313.50	2270.12	2406.51	2408.60	2553.30	2728.47	2728.47	2772.00	2938.55	2999.59	3179.82	3276.16	3472.98	3623.75	3841.48	91.90	97.43	
7	2118.40	2202.08	2160.77	2246.12	2247.64	2336.42	2384.75	2478.93	2548.34	2649.00	2744.55	2852.96	2969.89	3087.20	3243.72	3371.83	3587.87	3729.59	90.99	94.59	
6	2097.43	2180.28	2139.38	2223.88	2225.39	2313.29	2361.14	2454.39	2523.77	2717.38	2824.71	2940.49	3056.63	3211.60	3328.45	3552.35	3692.66	390.09	93.85		
5	2056.30	2116.78	2097.43	2159.11	2181.75	2245.91	2314.84	2382.90	2473.64	2646.38	2664.10	2742.44	2882.83	2967.60	3148.63	3241.21	3482.70	3585.11	88.33	90.92	
4	2015.98	2095.82	2056.30	2137.73	2138.97	2223.87	2269.45	2359.31	2425.14	2521.17	2611.86	2715.29	2826.30	2938.22	3086.89	3209.12	3414.41	3549.61	86.59	90.02	
3	1976.45	2015.21	2015.98	2055.51	2097.03	2138.14	2224.95	2288.57	2377.59	2424.20	2560.65	2610.86	2770.88	2825.21	3026.36	3085.69	3347.46	3413.09	84.90	86.56	
2	1937.70	1975.70	1976.45	2015.21	2055.91	2096.22	2181.32	2224.09	2330.97	2376.67	2510.44	2559.67	2716.55	2769.81	2967.02	3025.19	3281.82	3346.17	83.23	84.86	
1	1899.71	1899.71	1937.70	2015.60	2015.60	2138.55	2138.55	2138.55	2285.26	2285.26	2461.22	2461.22	2663.28	2663.28	2908.84	2908.84	3217.47	3217.47	81.60	81.60	
0	1862.46	1862.46	1899.71	1976.08	1976.08	2096.62	2096.62	2240.45	2240.45	2412.96	2412.96	2611.06	2611.06	2851.80	2851.80	3154.38	3154.38	80.00	80.00		

SALAIRES INDEXES (indice quadrimestriel santé lissé) Montants GEINDEEERDE LONEN (viermaandelijkse gezondheidsindex)

À LIRE

**La droitisation du monde**

Sauf de rares soubresauts, la séquence altermondialiste ou les printemps arabes, cela fera bientôt un demi-siècle que le monde a engagé un immense virage à droite, brutal ou plus progressif selon les régions. Après la phase de dérégulation et de contre-attaque idéologique des années 1980, close par la fin du communisme « réel », ce seront la financiarisation et l'alliance des années 2000 entre ultralibéralisme et néoconservatisme. Initié dès l'aube des années 1970, c'est ce long retour de bâton, réactionnaire et individualiste, cynique et guerrier, bienveillant et divertissant, que François Cusset détaille. Il interroge ses reconfigurations et ce que peuvent encore, en face, les forces de résistance et d'émancipation.

François Cusset est professeur d'études américaines à l'Université de Paris Ouest Nanterre.

François Cusset, *La Droitisation du Monde*, Éd. Textuel, Paris, octobre 2016, 112 p., 15 €.

CASTEL
PONT À LESSE

30% de réduction
pour les affiliés CGSP
sur la nuitée sur base du prix affiché

Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - reservation@casteldepontalesse.be - 082 22 28 44 - www.casteldepontalesse.be

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 /** Actualités
- 3 /** Édito • Les années se suivent et ne se ressembleront pas !
- 4 /** Fiscalité • Des impôts justes et progressifs : un choix pour une société plus égalitaire
- 7 /** Traités transatlantiques • CETA : la démocratie s'invite à la table des négociations
- 8 /** IRB • Nouvelles mesures de contrôle des chômeurs bruxellois, il faut aider, pas exclure !
- 9 /** Pensions • 6 bonnes raisons de prendre en compte les périodes d'inactivité pour la pension
- 10 /** Du respect • Fiscalité juste

www.cgspwallonne.be

Infos GAZELCO

- 11 /** Édito • Vœux
- 12 /** Assurpharma
- 14 /** Tableaux • Barèmes
- 16 /** À lire

www.gazelco.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB - Éditeur responsable : Patrick Lebrun - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11